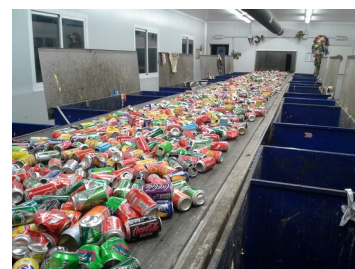


## **Avis aux associations (sportives, culturelles, parents d'élèves, comités des fêtes, ...) : triez vos déchets et gagnez de l'argent !**

Depuis 2014, le SYMTOMA (collectivité locale chargée du traitement des déchets) propose un partenariat, sous convention, aux associations de son secteur, pour les encourager à bien séparer les déchets recyclables du reste lors des manifestations qu'elles organisent.



### **Le principe**

Les associations intéressées doivent trier leurs déchets en séparant :

- les emballages en métal (canettes, boîtes de conserve) d'un côté
- les bouteilles en plastique (lait, jus de fruits, soda, ...) d'un autre.

Ces déchets sont ensuite acheminés par l'association au SYMTOMA, à St Hippolyte du Fort où ils seront pesés, puis payés **0,40 euro/kg** à l'association.

Les ordures ménagères et les autres emballages ne sont pas rémunérés.

Pour les papiers usagés, les associations qui le souhaitent peuvent aussi le mettre de côté sur la base d'une convention identique dans les termes mais différente par la rémunération puisque le SYMTOMA versera **0,05 euro/kg** de papiers récupérés.

### **Comment faire pour adhérer à cette opération permanente ?**

Les associations intéressées doivent contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou à [contact@symtoma.org](mailto:contact@symtoma.org). A noter : le siège de l'association doit être situé sur le territoire du SYMTOMA ; ce partenariat s'adresse aux associations à but non lucratif type loi 1901, dont l'objet n'est pas lié au traitement des déchets.